

Mémoire de
**LA TERREUR
À ORANGE**

1794 - 332 morts dont 32 religieuses martyres

HORS-SÉRIE ORANGE VÉRITÉS - JUILLET 2017



POURQUOI UN MONUMENT DE LA TERREUR ?

Orange, une ville mémoire ! Certains monuments nous rappellent la civilisation romaine, la révolution française ou encore la Terreur. Cette ville du Vaucluse travaille inlassablement à valoriser son patrimoine mais surtout à ne pas oublier son histoire. Afin de rendre hommage aux 332 victimes et tout particulièrement aux 32 religieuses martyres, la ville d'Orange va dédier un monument pour commémorer ce triste mois de juillet 1794.

Quelques récits, gravures et conférences rappellent le massacre des 332 Français sur l'emplacement actuel du théâtre municipal d'Orange. Durant l'époque de la Terreur (1793-1794), certains bâtiments historiques et religieux furent transformés en prison et en tribunal. D'une fonction religieuse, ils passèrent alors à une fonction idéologique.

Cette revue propose au lecteur de réfléchir à l'époque de la révolution française qui a radicalement changé le destin de la France. Elle débuta le 5 mai 1789 avec l'ouverture des Etats Généraux et prit fin lors du coup d'Etat du 18 Brumaire an VIII (le 9 novembre 1799) de Napoléon Bonaparte.

En moins de dix ans, l'Ancien Régime fort de plus de 10 siècles, avait disparu. La monarchie constitutionnelle remplaçait alors la monarchie absolue et la France se trouvait à feu et à sang (16 594 personnes guillotonnées). La Première République naquit dans un contexte que nous occultons trop souvent. Pour les uns, ces terribles événements sont excusables car il y a une aspiration à une régénération et à une liberté bien plus grande. Pour les autres, ce changement qui met fin à 13 siècles d'histoire est injustifiable.

LA FRANCE SOUS LA TERREUR

Paris, ville de la Terreur

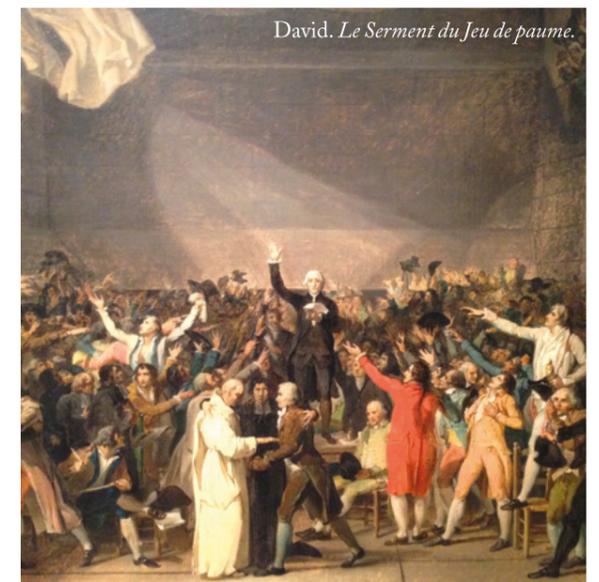
Bailly, le président de l'Assemblée :

« La Nation assemblée n'a d'ordre à recevoir de personne »

Mirabeau, député du tiers-état : *« Nous sommes là par la volonté du peuple et n'en sortirons que par la puissance des baïonnettes ! »*

Les caisses de l'Etat sont vides ! Louis XVI eut besoin de l'accord des représentants des trois ordres (clergé, noblesse et tiers-état) pour lever de nouveaux impôts et réformer les existants. Il les convoqua le 5 mai 1789 lors de l'ouverture solennelle des **Etats Généraux**. Les représentants du tiers-état accusèrent la division de l'Assemblée et déclarèrent se retrouver systématiquement en minorité lors des votes, face aux représentants des deux ordres privilégiés (clergé et noblesse).

Sur la proposition de l'abbé Sieyès, le tiers-état s'autoproclama « Assemblée nationale » le 17 juin. C'est l'acte de naissance politique de la Nation républicaine ou telle que l'entend la république. Malgré l'interdit du roi, l'Assemblée nationale se réunit le 20 juin dans la salle du **Jeu de Paume** et



David. *Le Serment du Jeu de paume.*

fit serment de ne pas se séparer tant qu'il n'aurait pas de nouvelle constitution.

Conscients de leur force, les députés projetèrent de remettre à plat les institutions et de se déclarèrent « **Assemblée nationale constituante** ». Ils souhaitèrent ainsi mettre un terme à l'autoritarisme royal

et établir une monarchie parlementaire.

Louis XVI, le 11 juillet 1789, renvoya son ministre Necker. Le peuple s'en inquiéta et pensa que le roi souhaitait mettre fin à sa rébellion. Le lendemain, Camille Desmoulins harangua la foule et les émeutiers décidèrent de piller une armurerie afin de prendre d'assaut **la Bastille**. Cette prison vide gardée par 82 invalides et 32 gardes suisses symbolisait le pouvoir arbitraire du roi aux yeux des Parisiens.

Des troupes du roi se rallièrent aux insurgés qui prirent d'assaut la citadelle. L'attaque fut sanglante et se termina par l'assassinat des défenseurs de la Bastille et de son gouverneur, dont la tête fut mise au bout d'une pique et promenée à travers les rues de Paris. Face aux troubles

qui s'étendaient, le roi restait cependant passif. Son frère, le comte d'Artois, futur Charles X, quitta la France, suivi dans l'émigration par d'autres nobles.



Auteur anonyme. Huile sur toile
Musée de la Révolution - Château de Vizille

Etats Généraux :

L'Assemblée réunissant les trois ordres - la noblesse, le clergé et le tiers-état - était convoquée par ordre du roi dans des conditions exceptionnelles.

Jeu de Paume :

Ce jeu, pratiqué depuis des millénaires est l'ancêtre du tennis. Initialement jouée à main nue, la paume consistait à se renvoyer l'éteuf (la balle) au-dessus du filet.

Assemblée nationale constituante :

Après avoir érigé une Assemblée nationale, les députés des Etats Généraux créèrent l'Assemblée nationale constituante. Elle était composée de 1145 députés appartenant à divers groupes politiques (Patriotes, Monarchiens et Aristocrates).

La Bastille :

La Bastille était une forteresse royale datant de la guerre de Cent Ans. Devenue une prison, elle ne détenait plus que sept prisonniers (quatre faussaires, deux fous et un délinquant sexuel).

La Terreur en France

Une « **Grande Peur** » s'étendit dans les campagnes françaises. Les paysans appréhendaient une éventuelle répression de leurs seigneurs. Même s'ils continuaient d'afficher leur loyauté à la monarchie, une faction paysanne commença à piller les châteaux et brûler les terriers (registres contenant les lois et usages d'une seigneurie). Quelques familles de hobereaux (petits seigneurs) ont été battues, voire massacrées. Pour apaiser les campagnes, dans la nuit historique du 4 août 1789, les députés votèrent l'abolition des privilèges, mettant ainsi fin à des siècles de domination seigneuriale.

Mais la folie révolutionnaire ne fut pas calme pour autant, le 5 octobre, une foule de Parisiennes se dirigea à Versailles pour demander du pain au roi. Ce dernier y répondit favorablement mais le peuple toujours insatisfait envahit le château dans la nuit du 5 au 6 octobre. Louis XVI, contraint de quitter Versailles, s'installa au palais des Tuileries, à Paris. Quelques jours plus tard, le 15 octobre, les députés s'installèrent dans la salle du Manège (à côté des Tuileries). Dès ce jour, l'autorité royale et l'Assemblée nationale se retrouvaient à la merci des Parisiens et de la pression populaire.



Auteur non identifié. Mort de Louis XVI.

À Orange, du 20 juillet au 6 août 1789, la peur régnait parmi la population. La ville acheta de la poudre et des cartouches et spontanément, les hommes se rassemblèrent pour se défendre. Ils n'ont pas eu à se battre, mais le 23 août 1789, les quatre compagnies des volontaires des quartiers de la ville (Langes, Pont-Neuf, Pourtoules et Saint-Martin) se rassemblèrent et prêtèrent serment pour former la milice orangeoise, appelée à défendre leur ville contre les révolutionnaires. Rodolphe d'Aymard, ancien officier de marine et futur maire d'Orange, prit le contrôle de cette milice .



Jules Varnier. *Rodolphe d'Aymard et la garde nationale d'Orange arrêtant les massacres d'Avignon, le 11 juin 1790*, 1846, huile sur toile

Déchristianisation et perte de repères



Fournier, *Massacre des Lucs-sur-Boulogne le 28 février 1794*, Chapelle du Petit Luc 1902.

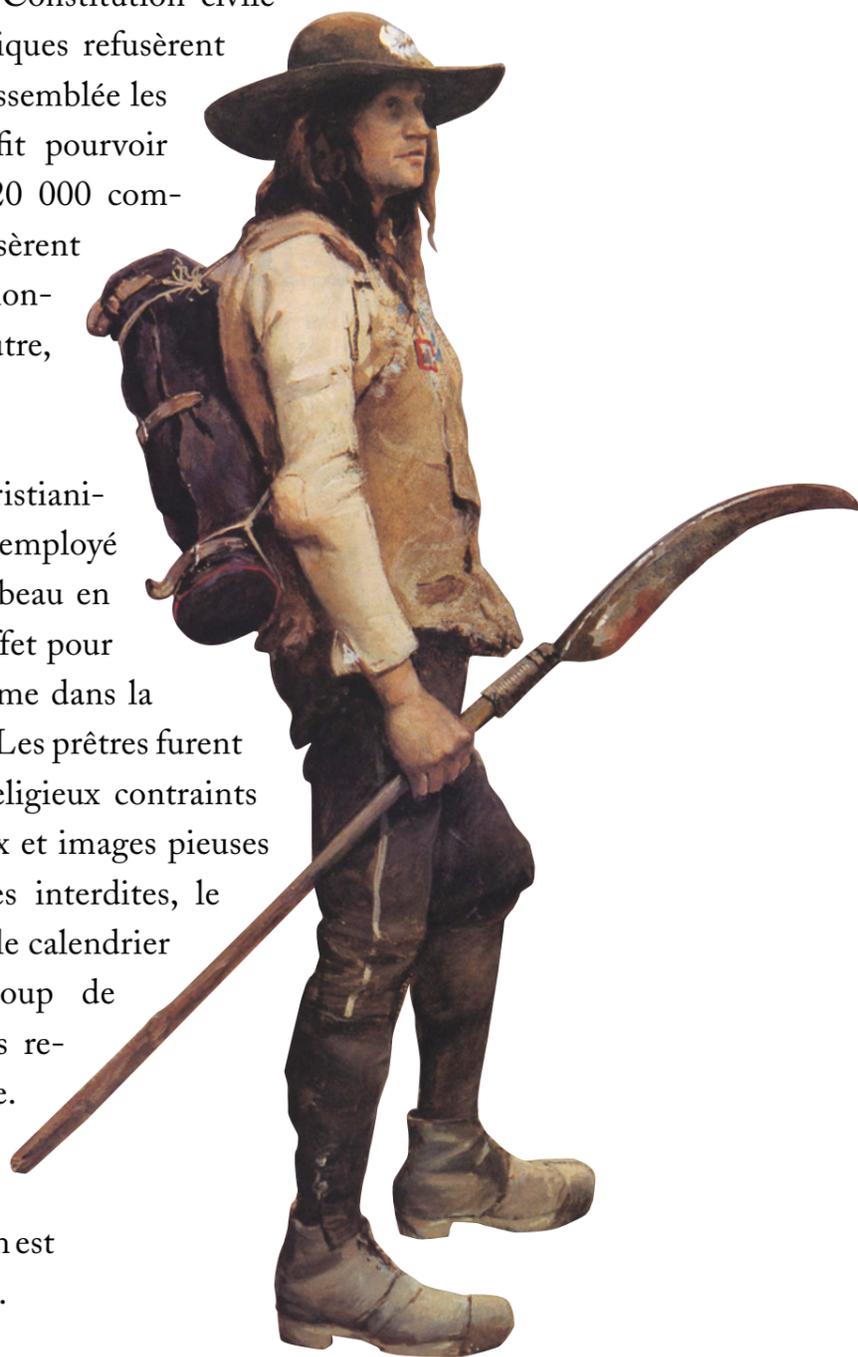
À la fin de l'été 1789, l'Assemblée se rappelait néanmoins que la crise fiscale n'était toujours pas résolue, et le 10 octobre 1789, les députés décidèrent de saisir les terres et les biens qui appartenaient à l'Église afin de renflouer les caisses de l'État. La transformation des biens de l'Église en biens nationaux provoqua un changement radical même si elle ne perturba pas de suite les rapports entre l'Église et de l'État.

En 1790, l'adoption de la Constitution civile du Clergé par l'Assemblée constituante fit perdre à l'Église son autonomie comme institution et sus-

cita de nombreuses inquiétudes parmi la population et le clergé. Les repères des Français étaient systématiquement détruits. La constitution fût votée le 12 juillet et devint quelques semaines plus tard, le 24 août, loi d'État. Le rôle du curé commença à s'effacer dans la société et par conséquent provoqua une perte de repères chez les français. Il cessa de tenir les registres d'état civil, de s'occuper de l'enseignement primaire... Il y eût néanmoins une continuité dans l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès. L'État révolutionnaire, mettant ainsi en place une Église constitutionnelle, n'eût d'existence que par lui seul. Il exigea que les ecclésiast-

tiques prêtent serment à la Constitution civile du clergé, certains ecclésiastiques refusèrent de céder. Par conséquent, l'Assemblée les déclara démissionnaires et fit pourvoir par élection 80 évêchés et 20 000 communes. Deux églises s'opposèrent bientôt, l'une romaine, traditionnelle et fidèle au pape et l'autre, constitutionnelle.

Ce fut le début de la déchristianisation forcée, terme qui fut employé pour la première fois par Mirabeau en 1793. La révolution eut en effet pour but d'éradiquer le christianisme dans la vie quotidienne des Français. Les prêtres furent déportés ou assassinés, les religieux contraints d'abjurer leurs vœux, les croix et images pieuses détruites, les fêtes religieuses interdites, le culte public et privé interdit, le calendrier grégorien supprimé. Beaucoup de villes de France subirent des représailles, à l'image d'Orange. Beaucoup de chrétiens moururent au nom de leur foi : la guerre de Vendée en est un exemple des plus frappant.



Julien Le Blant. *Le Vendéen*. XIX^{ème} siècle

JUILLET 1794 : ORANGE ENSANGLANTÉE !

La Terreur eut lieu dans tout le pays et paradoxalement c'est à cette même période que l'on parle de liberté, d'égalité et de fraternité (cf. encart page 10 DDHC). Le Vaucluse subit peu à peu les effets de la Terreur. Prêtres, religieux, religieuses, parents d'émigrés ou de condamnés et ...filles publiques sont envoyés en prison.

La commission populaire créée par le Comité de Salut Public et Robespierre le 21 floréal an II (10 mai 1794) de la république siégea à Orange. Le représentant de la Convention nationale, Maître et Député du Puy-De-Dôme Étienne Christophe Maignet, installa son tribunal dans l'ex-chapelle Saint-Louis où furent jugés dès le 1^{er} messidor an II (19 juin 1794) les ennemis de la révolution.

Selon les décrets de la Convention, le tribunal était sans jurés et pour remplir les geôles, il suffisait de la dénonciation de deux citoyens. Les directives du Comité de Salut Public données à Maignet le 29 floréal an II (18 mai 1794) étaient claires :

Interdit par la Convention après la chute de Robespierre, le 4 août 1794, ce « Tribunal » prononça, sur 595 comparutions, 147 acquittements, 116 peines de prison ou amendes, 332 condamnations à mort dont les 32 religieuses.

« Les membres de la Commission établie à Orange sont nommés pour juger les ennemis de la révolution. Les ennemis de la révolution sont tous ceux qui par quelques moyens que ce soit, et de quelques dehors qu'ils se soient couverts, ont cherché à contrarier la marche de la révolution. La peine due à ce crime est la mort. La preuve requise pour la condamnation sont tous les renseignements, de quelque nature qu'ils soient qui peuvent convaincre un homme raisonnable et ami de la liberté ». J-F André. Histoire de la révolution avignonnaise, Volume 2 - 1844.



Portrait d'E.C. Maignet attribué au Baron Gros (Coll. Part.)

Les membres du tribunal d'Orange

Le « Tribunal » d'Orange dirigé par Maignet était composé de :

- ❖ **Jean Fauvety**, *président, né en 1763 à Uzès, protestant "au cœur d'acier".*
- ❖ **Pierre-Michel-François Roman de Fonrosa**, *dit Roman-Fonrosa, né en 1733 à Die (Drôme), avocat, juge de la commission.*
- ❖ **Jean-Pierre Melleret**, *né en 1761 à Étoile sur Rhône (Drôme), médecin, juge de la commission.*
- ❖ **Gaspard Ragot**, *né en 1752, menuisier à Lyon, juge de la commission ; ivre, il s'endort pendant les séances.*
- ❖ **Joseph Fernesc**, *ouvrier en soie à Lyon, juge, inculte et sans pitié.*
- ❖ **François-Charles-Gabriel-Léonard Viot**, *né en 1766 à Charleville, ancien déserteur du régiment de Penthèvre-Dragons, accusateur public – dit le pourvoyeur de la guillotine – sabre à la main, il mène les condamnés du « Tribunal » à la prison du Cirque, antichambre de la guillotine et les dépouille de leurs derniers biens.*
- ❖ **Joseph-François Barjavel**, *né en 1764 à Carpentras, homme de loi, conseil de l'accusateur public.*
- ❖ **Claude Benêt**, *né en 1763 à Orange, homme de loi, greffier de la commission.*
- ❖ **Eustache Nappier**, *né en 1751 à Montreuil-l'Argillé, huissier de la commission.*
- ❖ **Claude Dubousquet fils**, *né en 1758 à Avignon, commis de l'huissier adjoint.*
- ❖ **Pierre-Nicolas Goubert**, *chirurgien-pédicure à Paris.*
- ❖ **Joseph Teyssier.**
- ❖ **Joseph-Marie-Victor-François Cottier-Julian**, *né en 1766 à Carpentras, docteur en droit, secrétaire en chef de la commission.*

Le 26 août 1789 fut votée la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Les députés, inspirés par les grands philosophes français et anglais des siècles précédents (Hobbes, Locke, Montesquieu, Rousseau...) votèrent dans l'enthousiasme cette Déclaration de 17 articles commençant par cette phrase mémorable et impensable sous l'Ancien Régime : « *Tous les Hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits...* ». Les intentions qui paraissaient les meilleures ont eu parfois des résultats effrayants.



Les lieux de terreur et de massacres

A Orange, du 6 mai au 19 juin 1794, 800 personnes furent arrêtées et incarcérées, dont les religieuses de Bollène, Pont-Saint-Esprit, Sisteron, Caderousse, Pernes. Six édifices orangeois furent transformés en prison :

- Le **Tribunal d'Orange** était "la prison des dames",
- La **cure** de la cathédrale, rue Renoyer, était la prison de la Cure, réservée aux religieuses jusqu'à leur transfert à la prison de Chièze,
- La prison de **Chièze**, 25 rue Victor Hugo, était réservée aux femmes et jeunes filles,
- La prison de **le Baronne**, 39 rue Victor Hugo,
- La prison **des Dames** ou maison des sœurs du saint-enfant Jésus, place Sylvain, était occupée par les Dames de Saint-Maure,
- La prison **des Cordeliers**, (l'actuelle église Saint-Florent) était utilisée au début de la révolution comme écurie et grenier à foin, elle a été transformée en prison à la mort de Robespierre,
- Le **Théâtre Antique** d'Orange, haut lieu d'histoire où se déroulent chaque année des spectacles dont les fameuses Chorégies d'Orange, n'a pas toujours connu des rassemblements aussi festifs. A cette période de l'histoire, il était appelé la prison du Cirque ou encore l'antichambre de la mort. Des pauvres victimes de la révolution y ont été entassées dans des salles situées de chaque cotés du grand mur.

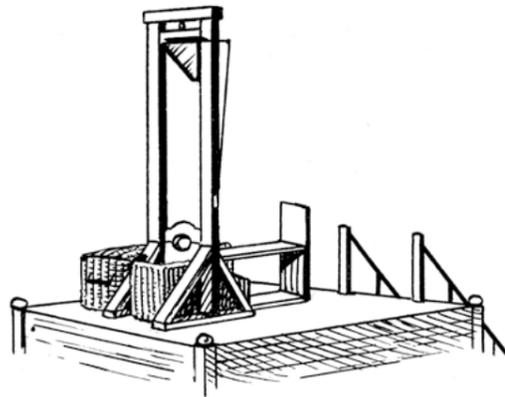
Le lieu de **la guillotine** était installé sur la place de la justice (partie sud de l'actuel cours Arisitide Briand). Un monument expiatoire a été construit en 1825 ; endommagé par la révolution de 1830, il a été rasé en 1848. Aujourd'hui à son emplacement se dresse le théâtre municipal construit en 1882.

Le « **cimetière** » : Les corps et les têtes furent mit dans une charrette pour être transportés au champs de Laplane à Gabet. En 1799, Pierre Millet acquiert ce champ et construit en 1832 une chapelle sur l'emplacement de trois fosses utilisées (sur les sept creusées). Une croix marque l'emplacement de la quatrième où reposent une trentaine de suppliciés dont les dernières religieuses exécutées. C'est un lieu de recueillement et chaque année, un pèlerinage est organisé pour perpétuer la mémoire des martyrs de la révolution.

Les victimes ...

Le bourreau s'appelait Antoine Paquet. Cet homme cupide s'enfuit à Avignon après la suppression de la commission. Il fut dénoncé et emprisonné dans la prison du cirque.

La guillotine fut dressée à l'emplacement actuel du théâtre municipal. Le couperet trancha trois cent trente-deux têtes. Plus de 1500 litres de sang coulèrent dont celui des 32 religieuses guillotonnées du 6 juillet au 26 juillet 1794. Mais aussi celui de 36 prêtres et religieux, 43 paysans, 13 cordonniers, 12 femmes, 11 soyeux, 3 cardeurs de laine, 6 orfèvres, 6 charpentiers, menuisiers ou charrons, 5 aubergistes, 5 tailleurs, 5 maçons, 3 boulangers, 3 Maréchaux-ferrants, 2 bouchers, 2 chapeliers, 2 cordiers, 2 meuniers, 2 selliers, 2 couturières, des fondeurs, foulonniers, messagers, pâtissiers, quincailliers, taillandiers, vanniers, relieurs, colporteurs, commis ou domestiques.



Cinquante-deux religieuses du Vaucluse et d'Avignon furent accusées « d'avoir voulu détruire la République par le fanatisme et la superstition ». Trente-deux d'entre elles, âgées de 24 à 75 ans, laissèrent à la ville d'Orange et à la France un témoignage de fidélité et de courage. Jusqu'à leur mort, elles demeurèrent fidèles au serment prêté à Dieu. La France du XVIII^e siècle était à cette époque pieuse et fidèle à la foi chrétienne. Son clergé était généralement digne et bien instruit et le catholicisme français bien souvent cité en exemple. Ces religieuses furent béatifiées par le Pape Pie XI le 10 mai 1925.

Dépouillées de tous leurs maigres biens, on leur laissa, de façon inexplicable, leurs croix et leurs chapelets jusqu'à leur départ pour l'échafaud.

Pendant toute leur détention, comme les Sœurs Carmélites de Compiègne (exécutées le 17 juillet 1794 à Paris), elles se plièrent à l'observance de leurs règles : lever à 5 heures, méditation, récitation de l'Office de la Sainte Vierge, Litanie des Saints, confession à haute voix, communion de Désir, puisqu'elles étaient privées de prêtre. A leur dernière heure, elles récitaient les prières de l'Extrême Onction, renouvelaient

leurs Vœux. Puis ensuite, lorsque les clameurs des assassins retentissaient, signalant l'ultime sacrifice, elles récitaient l'Office des morts.



Etat des victimes de la commission populaire d'Orange en 1794 et plan figuratif de l'ancien collège qui servit au tribunal révolutionnaire. Le chapelet portant la figure du Christ accolée à une tête de mort a appartenu à une des religieuses guillotonnées. Buis et ivoire, XVIII^e siècle.

Les Bienheureuses

L'ensemble des religieuses, dans l'attente de leur martyr, demeurèrent fidèle aux engagements de leur baptême, de leur confirmation et de leurs vœux religieux, les renouvelant chaque jour.

Les religieuses Bénédictines, Sacramentines, Bernardines et Ursulines mirent en commun l'héritage spirituel propre à chacun de leur ordre monastique. Et ensemble elles continuèrent de vivre dans la prière, les sacrements - donnés en secret par des prêtres - la charité fraternelle.



Marius Bartholot, *La marche au supplice des trente-deux religieuses martyrisées à Orange en 1794*, 1925, huile sur toile, cathédrale Notre-Dame-de-Nazareth.

Les 32 religieuses martyres

- | | | |
|--|---|--|
| 6 juillet. Sœur Marie-Rose
53 ans, bénédictine du couvent de Caderousse, | 12 juillet. Sœur du Bon Ange ,
32 ans, converse sacramentine du couvent de Bollène, | 16 juillet. Sœur Saint-Joachim ,
58 ans, converse sacramentine du couvent de Bollène, |
| 7 juillet. Sœur Iphigénie de Saint-Mathieu
32 ans, sacramentine du couvent de Bollène, | 12 juillet. Sœur Saint-Henri ,
48 ans, bernardine de l'abbaye Sainte Catherine d'Avignon, | 16 juillet. Sœur Saint-Michel ,
55 ans, converse ursuline du couvent de Bollène, |
| 9 juillet. Sœur Sainte-Mélanie ,
61 ans, ursuline du couvent de Bollène, | 12 juillet. Sœur Saint-Bernard ,
41 ans, ursuline du couvent de Pont-Saint-Esprit, | 16 juillet. Sœur Saint-André ,
65 ans, converse ursuline du couvent de Bollène, |
| 9 juillet. Sœur des Anges ,
39 ans, ursuline du couvent de Bollène, | 13 juillet. Sœur Saint-Gervais ,
45 ans, ursuline du couvent de Bollène, | 16 juillet. Sœur Madeleine du Saint-Sacrement ,
51 ans, ursuline du couvent de Pernes, |
| 10 juillet. Sœur Sainte-Sophie ,
36 ans, ursuline du couvent de Bollène, | 13 juillet. Sœur Saint-François ,
52 ans, ursuline du couvent de Bollène, | 16 juillet. Sœur du Coeur de Marie ,
40 ans, bernardine de l'abbaye Sainte Catherine d'Avignon, |
| 10 juillet. Sœur Agnès de Jésus ,
44 ans, ursuline du couvent de Bollène, | 13 juillet. Sœur Sainte-Françoise ,
38 ans, converse ursuline du couvent de Carpentras, | 26 juillet. Sœur Saint-Augustin ,
75 ans, sacramentine du couvent de Bollène, |
| 11 juillet. Sœur Sainte-Pélagie ,
42 ans, sacramentine du couvent de Bollène, | 13 juillet. Sœur Madeleine de la Mère de Dieu ,
25 ans, sacramentine du couvent de Bollène, | 26 juillet. Sœur Catherine de Jésus ,
70 ans, ursuline du couvent du Pont-Saint-Esprit, |
| 11 juillet. Sœur Saint-Théotiste ,
53 ans, sacramentine du couvent de Bollène, | 13 juillet. Sœur de l'Annonciation ,
24 ans, sacramentine du couvent de Bollène, | 26 juillet. Sœur Saint-Basile ,
61 ans, ursuline du couvent du Pont-Saint-Esprit, |
| 11 juillet. Sœur Saint-Martin ,
52 ans, sacramentine du couvent de Bollène, | 13 juillet. Sœur Saint-Alexis ,
54 ans, sacramentine du couvent de Bollène, | 26 juillet. Sœur Claire de Sainte-Rosalie ,
68 ans, ursuline du couvent de Bollène, |
| 11 juillet. Sœur Sainte-Sophie ,
54 ans, ursuline du couvent du Pont-Saint-Esprit, | 16 juillet. Sœur Aimée de Jésus ,
61 ans, sacramentine du couvent de Bollène, | 26 juillet. Mère du Coeur de Jésus ,
58 ans, ursuline, Supérieure du couvent de Sisteron. La Révérende Mère du Sacré-Coeur de Jésus est exécutée la veille de la chute de Robespierre. |
| 12 juillet. Sœur Rose de Saint-Xavier ,
48 ans, sœur converse du couvent de Bollène, | 16 juillet. Sœur Marie de Jésus ,
36 ans, sacramentine du couvent de Bollène, | |

5 h : Méditation.

6 h : Office de la Très Sainte Vierge, et les prières de la Messe.

8 h : Litanies des Saints, prières de l'Extrême-Onction, renouvellement de leurs vœux de baptême et de profession de foi.

9 h : Appel des victimes de la journée par l'accusateur public Viot. Les martyres marquées pour le sacrifice confessaient avec joie le nom de Jésus-Christ, tandis que leurs compagnes se jetaient à genoux et récitaient pour leurs sœurs le *Veni Creator*.

L'après-midi : Mille *Ave Maria*, méditation des paroles de Jésus-Christ en Croix, office de la Très Sainte Vierge.

18 h : Exécution. Les autres religieuses se prosternaient, récitaient les prières des agonisants et de la recommandation de l'âme, et demeuraient en silence et à genoux puis à la fin de l'exécution chantaient le *Te Deum* et le *Laudate Dominum*.



À 6 kms, à l'ouest d'Orange, le champ de la Plane où étaient déposés les victimes de la terreur est aujourd'hui connu sous le nom de la chapelle de Gabet. Les membres de l'association des "Amis de la Chapelle de Gabet" continuent de perpétuer le devoir de mémoire. Ils y organisent rencontres, célébrations, visites et surtout le pèlerinage annuel du 9 juillet.

LISTE DES 300 AUTRES VICTIMES DE LA TERREUR

Durant cette période, la guillotine était utilisée chaque jour
sauf les jours de repos ou lors de fêtes républicaines.

1^{er} Messidor, AN II (jeudi 19 juin 1794)

Claussseau-Pitoy, Aimé-Louis, 54 ans, fabricant d'étoffes, né à Genève, 43 ans
Sage, Jean, ouvrier en soie
Mas Bonnaventure aîné, 73 ans, taffetassier
Ricard, Vincent, 46 ans, sous-brigadier de chevau-léger
Bonnet, Joseph-Agricol, 58 ans, imprimeur
Gallet, Antoine-François-Agricol, 17ans, boulanger
Borty, Louis-Agricol, 54 ans, charpentier
Legendre, André, 38 ans, cordonnier
Serville, Pierre, 45 ans, cordonnier
Sorbier, Guillaume, 36 ans, taillandier
Tutin, Jérôme, 53 ans, menuisier

2^{ème} Messidor (vendredi 20 juin)

Commin de Gaufridy, Pierre-Joseph, 51 ans
Bernard, Pierre-François-Agricol, 71 ans, avocat
Capeau, Charles-Pierre, 53 ans, fabricant d'étoffes
Morel, Marc-Antoine, 44 ans, fondeur en cuivre
Clotte, Etienne dit Languedoc, 46 ans, maréchal-ferrant
Guillermont, François, 18 ans, moulinier en soie
Bruni d'Entrecasteaux, Jean-Paul, 66 ans, président à mortier du Parlement d'Aix

3^{ème} Messidor (samedi 21 juin)

De Félix, Jean-Michel, 50 ans, propriétaire
Raffier, Jean-Joseph, 61 ans, cordonnier et concierge des prisons
Bioulès, Jean-Jacques, 64 ans, menuisier
Gaillard, Jean aîné, 48 ans, fabricant d'étoffes
Serres, Joseph-Alexis, 58 ans, greffier de police
Silvestre, Louis-Joseph, 65 ans, notaire
De Jonc Desalos, Louis-Nicolas, 65 ans, maire d'Orange

4^{ème} Messidor (dimanche 22 juin)

Teisseire, André, 41 ans, peintre
Niel, Jean-Joseph, 55 ans, imprimeur
Janin, Paul, 54 ans, fileur de soie
Tente, Joseph-Antoine-Auguste, 51 ans, avocat
Fouquet, Louis-Agricol, 33 ans, taffetassier
Rody, Jean-Honoré, 55 ans, orfèvre
Joudou, Jean-Joseph, 50 ans, tailleur
Long, Pierre-François, 42 ans, gendarme
André, François-Adrien, 80 ans, commandant de la gendarmerie

5^{ème} Messidor (lundi 23 juin)

De l'Eglise, Joseph-Sébastien, 64 ans, propriétaire,
De Chièze, Jérôme, 71 ans, chanoine
De Chièze, Joseph-Frédéric, 69 ans, chanoine
De Javon, Gabrielle-Diane, 68 ans
De Chaussande, Henriette, 28 ans
Frégier, Daniel, 63 ans, négociant
Morel, François-Antoine-Sixte, 34 ans, vicaire à Monieux

6^{ème} Messidor (mardi 24 juin)

Croze, Pierre, 34 ans, cordonnier
Toulouse, Louis-François-Marie, 46 ans
Falque, Jean-Louis-Florent, 57 ans, receveur d'enregistrement
De Florans, Louise-Marthe-Adélaïde, 41 ans
Bernard, François-Batthazar, 54 ans, religieux capucin

Dauvergne, Laurent, 68 ans, orfèvre
Boulogne, Jacques-Laurent, 41 ans, taffetassier
Jouval, Joseph, 58 ans, négociant
Solive, Jacques, 45 ans, pâtissier

7^{ème} Messidor (mercredi 25 juin)

Icard, Antoine-Jérôme, 43 ans, avocat
De Vidaud-De-La-Tour, Jean-Jacques, 56 ans, président au parlement
De Gallet, Jeanne-Madeleine, 87 ans
Devillario, Thérèse-Catherine, Marguerite, 50 ans
Liotard, François -Etienne, 37 ans, chirurgien
German, Etienne, 60 ans, menuisier-tonnelier
Armand, Pierre-David, 53 ans
Rosty, Etienne, 43 ans, propriétaire
Chouvet, Pierre, maréchal-ferrant, 41 ans
Dany, Jacques, 56 ans, cultivateur

8^{ème} Messidor (jeudi 26 juin)

Vincent, René, 41 ans, sellier
Vachet, Claude, 54 ans, quincaillier
Montaud, Pierre-Félix-Thomas, 40 ans, salpêtrier
Maria, Antoine-Joseph, 40 ans, taffetassier
Praticous, Joseph, 54 ans, ouvrier en soie
Gros, Charles, 53 ans, propriétaire-cultivateur

9^{ème} Messidor (vendredi 27 juin)

Bouchet, Etienne, 67 ans, Avignon
Devaux, Jacques-Joseph, 67 ans, perruquier
Vincenty Esprit, 69 ans, abbé, instituteur
Chancel, Pierren 28 ans, curé de Visan

11^{ème} Messidor (dimanche 29 juin)

Guigue, Benoit-Théodose, 30 ans, cordonnier
Guigue, Pierre-Basile, 32 ans, cultivateur
Tassy, Chérubin, 62 ans, cultivateur
Avi, Augustin, 26 ans, journaliste
Bedoin, Jean-Baptiste, 30 ans, religieux Grand-Carme
De Légier, André, 58 ans, seigneur de Malijay et de Montfort
Bourdy, Jean-Baptiste, 46 ans, propriétaire
Pons, Pierre, 41 ans, cultivateur
Léonard, Etienne, 52 ans, foulonnier

12^{ème} Messidor (lundi 30 juin)

Pical, Guillaume-Christophe, 38 ans, bourgeois
Allier, Félix-Nicolas, 57 ans, cordonnier
Meynier, Jérôme, 61 ans, propriétaire
Delonges, Sébastien, 43 ans, avocat
De Limoge, Esprit-Joseph, 35 ans, négociant
Roustan, Antoine-Joseph-Marie, 62 ans, maire de Montdragon
Rive, Jean-François, 57 ans, chirurgien

13^{ème} Messidor (mardi 1^{er} juillet)

Blanchet, Joseph-André, 58 ans, fabricant d'étoffes
Blanchet, Jean-Nicolas, 36 ans, cordonnier
Guichard, Jean-Joseph-Georges, 51 ans, bourgeois
Reynaud, Guillaume, 74 ans, entrepreneur de ponts et chaussées
Pourchet, Jean-Pierre, 58 ans, négociant en soie
Argellier, François, 24 ans, cultivateur

De Brun, Clément-Thomas, 18 ans, bourgeois
Tournilhon, Michel, 62 ans, propriétaire
Salignon, Jean-Joseph, 54 ans, marchand
Mazat, Marie-Anne, 54 ans, novène
Bénivady, Jeanne-Françoise, 23 ans, couturière

14^{ème} Medissor (mercredi 2 juillet)

Berdiguier, François-Siméon, 67 ans, religieux capucin
Berbiguier, Jérôme-François, 27 ans, chanoine
Castion, Henri-Blaise, 48 ans, prêtre
Castion, Constantin, 54 ans, notaire
Pouzol, François-Pierre, 41 ans, chirurgien
Bouc, François-Charles, 29 ans, cordonnier
Ferragut, Jean-Nicolas, 64 ans, vannier
Surel, Jean-André, 25 ans, boulanger
Genin, Jean-Baptiste, 40 ans, boucher

15^{ème} Medissor (jeudi 13 juillet)

Puy, François, 51 ans, juge de paix
Dumont, Jean-Claude, 51 ans, assesseur du juge de paix
Charpini, André, 70 ans, greffier du juge de paix
Tournefort, Charles-Joseph, 68 ans, religieux trinitaire
Tournefort, Joseph-François, 18 ans, étudiant en chirurgie
Barraud, Jean-Joseph, 30 ans, journalier
Rousset, Alexandre, 40 ans, journalier
Cortasse, Jean-Joseph, 41 ans, maire de Venasque
Morel, Jean-Joseph, 50 ans, tailleur, procureur de la commune
Morel, Marie-Anne, 25 ans, couturière
Jeann-Joseph François, 42 ans, fileur de soie
Viaud, Jean-Etienne, 40 ans, cultivateur
Fabre, Laurent, 38 ans, charron
Morel, Joseph-Antoine-Sixte, 68 ans, propriétaire
Paul-François-Xavier, propriétaire
Vergier, Denis-François, 63 ans, cultivateur
Ortholan, Jean-François-Xavier, 53 ans, cultivateur
Tourette, Jean-Baptiste, 64 ans, instituteur

16^{ème} Messidor (vendredi 4 juillet)

Hommage, Bernard-Laurent, 64 ans, religieux capucin
Milon, Louis-François, 36 ans, cuisinier
Rose, Joseph-Véran, 33 ans, marchand de toiles
Villard, François-César, 61 ans, fabricant d'étoffes
Liély, Gaspard, 28 ans, maçon
Maille, Antoine, 39 ans, revendeur
Roze, Jean-Joseph, 28 ans, négociant en soie

17^{ème}-18^{ème} Messidor (samedi-dimanche 5-6 juillet)

Bordon, Joseph-Bernard-Amable, 35 ans, cordonnier
Imbert, Pierre, 37 ans, cultivateur
Imbert, François-Joseph, 36 ans, cultivateur
Janselme, Barthélemy, 35 ans, maréchal-ferrant
Bernard, Barnabé, 47 ans, cordonnier
Bérard, Joseph, 75 ans cultivateur
Signoret, Joseph-Véran, 42 ans, bourgeois
Lusignan, Antoine-Joseph, 66 ans, chanoine
Deloye, Agathe-Suzanne, 53 ans, religieuse bénédictine
Tiran, Jacques, 48 ans, cultivateur
Courage, Antoine, 33 ans, cardeur
Imbert, Joseph, 36 ans, cultivateur
Aillaud, Pierre, 48 ans, cardeur
+ 1 religieuse

19^{ème} Messidor (lundi 7 juillet)

Dauphin, Joseph-Félix, 32 ans, cultivateur
Roubaud, Louis, 43 ans, curé de Cabrières
Viany (de), Laurent, 54 ans, conseiller à la Cour des Comptes
Laugier, Jean-Baptiste, 49 ans, propriétaire
Ripert, Joseph, 71 ans, avocat
Forest, Joseph-Elzéar, 41 ans, avocat

Rive, Jean-André-Simon, 57 ans, orfèvre
Argaud, Louis, 40 ans, serrurier
Perrin, Joseph-Elzéar, 26 ans, diacre
Grand, Mathieu, 45 ans, maçon
Barbéry, Jean-Baptiste, 24 ans, bourgeois
+ 1 religieuse

21^{ème} Messidor (mercredi 9 juillet)

D'Autric, Louis-Augustin, 51 ans, bourgeois
D'Autric, Joseph-Just, 49 ans, bourgeois
Peyroard, François-Elzéar, 66 ans, avocat
Chaix Jacques-Elzéar, 72 ans, fabriquant de briques
Brun, Joseph-Charles, 35 ans, maçon
Fiteau, Jean-Mathieu, 78 ans, jésuite
+ 2 religieuses

22^{ème} Messidor (jeudi 10 juillet)

Gontard (de), Joseph-Etienne, 39 ans, propriétaire
Reboul, Bruno-Marie, 46 ans, notaire
Morel, Baptiste-Félix-Joseph-Hyacinthe, 26 ans, propriétaire
Concelly (de), Alexandre-Louis-Agricol, 20 ans
Spinardi (de), Joachim-André, 60 ans, avocat
+ 5 religieuses

23^{ème} Messidor (vendredi 11 juillet)

Baussant, Jean-Baptiste, 31 ans, instituteur
d'Augier, Joseph-Marie-Victor, 27 ans, sous-lieutenant
Jamet, Gabriel, 63 ans, notaire
Reboul, François, 43 ans, négociant, maire
Reboul, Théophile, 34 ans, propriétaire
Marcel, Benoit, 44 ans, prêtre
+4 religieuses

24^{ème} Messidor (samedi 12 juillet)

Gonnet, Pierre-Louis, 50 ans, vicaire
Tissot, Jean-Pierre-Joseph, 61 ans, secrétaire de la commune
+ 4 religieuses

25^{ème} Messidor (dimanche 13 juillet)

Gros, Joseph, 47 ans, relieur
Allègre, Jean-Baptiste, 53 ans, maçon
Grosson, Jean-Pierre, 27 ans, marchand de farine
Messin, Joseph-Ignace, 50 ans, greffier
Terras, Ignace-Xavier-Antoine, 58 ans, notaire
+ 6 religieuses

27^{ème} Medissor (mardi 15 juillet)

Vitalis, Joseph-Siffrein, 68 ans, notaire
Devillario, Rolland, 56 ans, notaire
Morel, Genest-François-Xavier, 46 ans, avocat
Blanchet, siffreine-Benoit, 68 ans, propriétaire
D'Augier, Malachie, 53 ans, officier de marine
Fortunet, Jacques-Marie, 57 ans, confiseur
Allégier, Joseph-François-Marie, 70 ans, confiseur
Calamel, Etienne-Denis, 66 ans, cordier
David, François-Marie, 53 ans, cordier
Curel, Antoine-François-Hyppolyte, 50 ans, notaire
Soribats (de), Louis-François-Gabriel 73 ans, capitaine de cavalerie
Our-de-la-Martinière, Jean-André, 54 ans
Farnaud, André-Ignace, 53 ans, négociateur
Hérad, Laurent, 33 ans, tailleur de pierres
Gilles, François-Régis, 26 ans, secrétaire

28^{ème} Messidor (mercredi 16 juillet)

Rivoire, Jacques, 60 ans, chapelier
Brousset (de), Louis-Augustin, 46 ans, officier de dragons,
Bonfils (de), Jean-François, 70 ans, capitaine d'Infanterie
+ 6 religieuses

29^{ème} Messidor (jeudi 17 juillet)

Aubert, Pierre, 29 ans, cultivateur
Maury, Jean-Pierre, 46 ans, négociant en bois
Grèly (de), Charles-Joseph-Louis, 73 ans, capitaine d'infanterie
Piaila-Des-Iles (de), Louis-Joachim, 46 ans, homme de loi
Fornier-de-Chanvert (de), Jean-Baptiste, 70 ans, marquis d'Aultanne
Sauvan, Jean-André, 54 ans, aubergiste
Goubie, François-Simon, 39 ans, marchand
Belan, Joseph-Laurent, 54 ans, propriétaire
Bouvéry, Pascal-Michel, 62 ans, propriétaire
Buey, Jean-Michel, 39 ans, aubergiste
Turc, Jean-Michel, 39 ans, aubergiste
Rivier, Pierre-Joseph, 38 ans, propriétaire

1^{er} Thermidor (samedi 19 juillet)

Jacques (de), Joseph-Thadée-Maurice, 65 ans, bourgeois
Jacques (de), Charles-Thomas, 68 ans, curé de Grillon
Jacques (de), Félix-Xavier-Arnould, 61 ans, prêtre
Jacques (de), Chrysogone-François, 56 ans, prêtre
Gérin, Jean-Pierre, 29 ans, menier
Curnier, François-Marie, 72 ans, notaire
Cler, Louise-Rosalie, 31 ans
Favier, Joseph-Alevis, 19 ans, cordonnier
Dol, Joseph-Libérat, 27 ans, meunier
Gondois, Pierre-Louis, 40 ans, bourgeois

2^{ème} Thermidor (dimanche 20 juillet)

Barthelemy, Gille, 37 ans, cultivateur
Ladet, Esprit-François, 62 ans, propriétaire
Sage, Marie-Elisabeth, 36 ans,
Cornut, François, 31 ans, cultivateur
Cordet, Joseph-Maurice, 40 ans, cultivateur
Constantin, Jean-Antoine-Félix, 51 ans, bourgeois
Robin, Jean-Joseph, 58 ans, cultivateur

3^{ème} Thermidor (lundi 21 juillet)

Veyrier, Jean-Joseph, 36 ans, menuisier
Veyrier, Maurice, 27 ans, menuisier
Morard, Joseph-Blaise, 42 ans, cultivateur
Imbard, Joseph-Ambroise, 38 ans, cultivateur
Dufour, Laurent, 35 ans, cultivateur
Jouet, Maurice, 48 ans, salpêtrier
Chabrier, Antoine-Charles, 43 ans, cultivateur
Durand, Alexis, 39 ans, cultivateur
Roux, Jean-Joseph, 59 ans, cultivateur

4^{ème} Thermidor (mardi 22 juillet)

Maffren, François, 31 ans, propriétaire
Autard, Joseph, 50 ans, cordonnier
Tiers, Pierre-Thomas, 36 ans, cultivateur
Durand, Antoine, 28 ans, cultivateur
Chabert, Jean-Pierre, 20 ans, cultivateur
Morard, Pierre-François, 33 ans, chirurgien
Jabouin, Jean-Baptiste-Laurent, 42 ans, cultivateur
Galian, Joseph-Toussaint, 67 ans, grand-Augustin
Vincent, François-Nicolas, 65 ans, prêtre
Jacques (de), Etienne-Polycarpe, 64 ans, prêtre

5^{ème} Thermidor (mercredi 23 juillet)

Saint-Roman, Barthélemy, 25 ans, fabricant d'étoffes
Mourier, Philippe, 65 ans, religieux capucin
Fabys (de), Joseph-François-Antoine, 59 ans, prêtre
d'Olivier, Ignace-Michel, 68 ans, chanoine à Cavailon

6^{ème} Thermidor (jeudi 24 juillet)

Blazy, Joseph, 45 ans, cultivateur, cordonnier
Raymond, Jean-Joseph, 37 ans, aubergiste
Mouret, Joseph-Balthazar, 47 ans, propriétaire cultivateur

Fède, Etienne, 44 ans, propriétaire cultivateur
Chabus, Jean-Jacques, 54 ans, négociant en soie
Argellier, Laurent-Hilarion, 38 ans, greffier de la justice de paix
Debat, François, 39 ans, instituteur
Puy (de), Agricol, 36 ans, Officier de dragons
Silvestre (de), Joseph, 80 ans, chanoine
Combette, Antoine, 57 ans, religieux
Bresson, Pierre, 69 ans, religieux

7^{ème} Thermidor (vendredi 25 juillet)

Morel, Hyacinthe, 56 ans, juge de paix
Mandin, Jean-Baptiste, 40 ans, tailleur
Deremeuil, Jacques, 62 ans, curé de Jonquières

8^{ème} Thermidor (samedi 26 juillet)

Meynard, Jean-Jacques, 43 ans, chapelier
Ferrand, Jean-Baptiste, 31 ans, boulanger
Lombard, Joseph-Pierre-François, 44 ans, boucher
Boucthay, Joseph-Marie-Siffrein, 49 ans, orfèvre
Bertot, Jean-Joseph, 49 ans, orfèvre
Berbéguier, Alixis-Ignace-Dominique, 57 ans, avocat
Volet, Etienne, 46 ans, cafetier
Duclaux, Rosalie, 47 ans
+ 5 religieuses

9^{ème} Thermidor (dimanche 27 juillet)

Abril, Louis, 39 ans, avoué
Brun, André, 55 ans, propriétaire
Tinet, Antoine, 39 ans, prêtre

11^{ème} Thermidor (mardi 29 juillet)

Saurel, Jean-François, 38 ans, propriétaire-cultivateur
Moyne, Joseph-François, 56 ans, vicaire à Méthamis
Accarie, Louis, 34 ans, orfèvre
Peyron, Jean-André, 54 ans, bourrelier
Romillier, Pierre-Joseph, 53 ans, messenger
Naud, Jean-Baptiste, 57 ans, tailleur
Lacour, Pierre-Félix, 51 ans, tailleur
Gaudibert, François-Alphonse-Martin, 36 ans, notaire
Coste, Joseph-Andéol, 42 ans, homme de loi
Courbier, Nicolas, 35 ans, perruquier
Richaud, François, 36 ans, manouvrier

13^{ème} Thermidor (jeudi 31 juillet)

Biscarat, Louis, 52 ans, fermier
Lambert, Joseph-Antoine, 46 ans, médecin
Grangeon, Louis, 23 ans, cultivateur

14^{ème} Thermidor (vendredi 1^{er} août)

Reymond, Jean-Louis, 57 ans, cardeur de laines
Latour, Jean-Pierre, 50 ans, propriétaire-cultivateur

15^{ème} Thermidor (samedi 2 août)

Collet, Bernard, 66 ans, religieux récollet
Teyssier, Etienne-Simon, 76 ans, propriétaire
Fabre, Joseph, 42 ans, notaire

16^{ème} Thermidor (dimanche 3 août)

Boyer, Jean-Pierren 68 ans, vicaire général de l'évêque d'Orange
Rilly (de), Marie-Agathe, 54 ans, marquis de Chanailles

17^{ème} Thermidor (lundi 4 août)

Biliotti (de), Joseph-Joachim, 68 ans
Florent, Pierre-Gavriel, 21 ans, clerc-tonsuré
Ducan, Joseph-Marie, 29 ans, moulinier de soie
Granier, Joseph-Bruno, 37 ans, propriétaire-cultivateur
Léotard, Jean-Joseph, 31 ans, propriétaire

Que sont devenus les coupables ?

Étienne Christophe Maignet, représentant de la Convention nationale

Inquiet après la chute de Robespierre, il passa au travers des différents procès touchant les robespierristes, il se cacha jusqu'à l'amnistie générale le 26 octobre 1795 à Ambert dans son village natal où il reprit son métier d'avocat. Condamné à l'exil par la loi contre les régicides sous la Restauration, sa fille adressa alors une demande en grâce, signée par les prêtres de la ville, au roi Louis XVIII. Son retour se fera sous Louis-Philippe et l'accueil dans son village fut des plus glacials : « *As-tu amené ta guillotine avec toi ?* » ; « *Monsieur le bâtonnier des avocats* ». Il mourut à l'âge de 76 ans d'une attaque d'apoplexie, le 22 octobre 1834.

Jean Fauvety, président, fut guillotiné le 26 juin 1795 à Avignon.

exposé attaché à un poteau placé sur un échafaud, pendant six heures, fut poignardé par des inconnus pendant son exposition.

Pierre Roman de Fonrosa, fut guillotiné le 26 juin 1795 à Avignon.

Claude Dubousquet, fut acquitté le 26 juin 1795.

Jean-Pierre Melleret, fut guillotiné le 26 juin 1795 à Avignon.

Pierre-Nicolas Goubert, fut mis hors de cause le 26 juin 1795.

Gaspard Ragot, fut guillotiné le 26 juin 1795 à Avignon.

Joseph Teyssier, fut mis hors de cause le 26 juin 1795.

Joseph Fernesc (ou Fernex), fut exécuté par la foule, à Lyon le 14 février 1795.

Joseph-Marie-Victor-François Cottier-Julian fut jugé le 10 juillet 1795, condamné à 20 ans de fers et à six heures d'exposition. À sa demande, sa peine fut relevée à 24 ans de fers pour éviter l'exposition, devant la menace qu'il soit assassiné comme Eustache Nappier. Le jugement fut annulé l'année suivante, et il fut libéré.

François-Charles-Gabriel-Léonard Viot, fut guillotiné le 26 juin 1795 à Avignon.

Les corps des condamnés furent jetés dans le Rhône par la foule qui était venue de loin, assister à leur exécution.

Joseph-François Barjavel, fut guillotiné le 26 juin 1795 à Avignon.

Claude Benêt, fut guillotiné le 26 juin 1795 à Avignon.

Eustache Nappier, fut condamné le 26 juin 1795 à 12 ans de fers et à être préalablement

À LA MÉMOIRE DES VICTIMES DE LA TERREUR...

Depuis mercredi 24 mai 2017, la ville d'Orange a officiellement annoncé la création d'un monument unique symbolisant la terreur et commémorant les 332 victimes de la révolution à Orange.

QUAND ORANGE RENOUVE AVEC SON HISTOIRE



Après une première tentative d'un monument expiatoire au XIX^e siècle, la ville d'Orange inaugurera en 2018 un monument essentiel au devoir de mémoire de nos 332 victimes de la Terreur.

M. Schmitt, projet de monument expiatoire à la mémoire des 332 victimes du tribunal révolutionnaire, dessin lithographique d'après les plans d'Auguste Caristie, XIX^e siècle, gravure colorée.

MARCHÉ PUBLIC



JURY



MAQUETTE - FIN 2017

INAUGURATION - 2018